

STRATÉGIE DE COMMERCIALISATION POUR LE COMPOST PRODUIT PAR L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

PAR VALÉRIE MATTEAU

Valérie Matteau travaille comme agente de recherche à la Division de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal. Elle détient un baccalauréat en sciences de l'environnement de l'Université McGill ainsi qu'une maîtrise en gestion de l'environnement de l'Université de Sherbrooke. Elle est détentrice d'une bourse de RECYC-QUÉBEC, volet maîtrise.

À la fin des années 1990, le gouvernement du Québec, par sa *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, demandait aux municipalités du Québec de mettre en valeur 60 % des matières organiques (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, MDDEP, 2002). Bien que cette cible n'ait pas été atteinte, le gouvernement lançait, en novembre 2009, son nouveau *Projet de politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles* ainsi que son *Plan d'action 2010-2015* qui ont, à l'égard de la valorisation des matières organiques, des objectifs encore plus ambitieux. Il est souhaité d'interdire, d'ici 2020, l'enfouissement de l'ensemble des matières organiques (MDDEP, 2009). La valorisation de ces matières résultera en la génération d'un produit à valeur ajoutée : le compost. Les municipalités deviendront ainsi des joueurs importants sur le marché du compost. De par sa population (1,9 million d'habitants), son nombre d'unités d'habitation (plus de 890 000) et les centaines de milliers de tonnes de résidus organiques qui seront collectés annuellement, l'agglomération de Montréal sera un joueur de premier plan (Ville de Montréal, 2009).

L'objectif principal de l'essai consiste à développer une stratégie de commercialisation pour le compost produit par l'agglomération de Montréal à partir des résidus verts et alimentaires collectés sur son territoire. En d'autres termes, il s'agit d'émettre des recommandations qui faciliteront la vente ou la distribution des dizaines de milliers de tonnes de compost de qualité.

Pour y arriver, il a été nécessaire d'atteindre certains objectifs spécifiques. D'abord, la qualité et la quantité de compost qui sera produit par l'agglomération ont été déterminées. Dans son *Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014*, l'agglomération prévoit la construction de quatre infrastructures pour traiter les matières organiques : deux digesteurs anaérobies pour les résidus alimentaires, un centre de compostage semi-fermé pour les résidus verts et un centre de compostage fermé qui acceptera à la fois les résidus alimentaires et les résidus verts. Lorsqu'elles fonctionneront à pleine capacité, ces infrastructures produiront quelque 65 000 tonnes de compost annuellement (Gravel, 2010). D'après l'analyse des choix de l'agglomération relatifs aux modes de collecte et de traitement des matières organiques et d'après l'étude des

caractéristiques des composts produits par d'autres villes, il semble clair que le compost qui sera produit sur l'île de Montréal pourra atteindre un niveau de qualité supérieure.

Les marchés du compost ont ensuite été étudiés, en se basant sur la réglementation en vigueur, les usages pour lesquels le compost peut être utilisé, la concurrence à laquelle il est soumis ainsi que les résultats d'entrevues réalisées auprès d'utilisateurs potentiels (exploitant d'un terrain de golf, producteur de terreau, spécialiste de l'aménagement paysager). Après quoi, en se basant entre autres sur l'expérience d'autres villes, des moyens pour augmenter la demande en compost ont été identifiés. Finalement, un survol des défis associés à la commercialisation du compost et auxquels l'agglomération devra assurément faire face a été exposé.

L'essai a permis de formuler des recommandations. En ce qui a trait à la mise en marché du compost, il est conseillé de :

- ❖ mettre tout en œuvre pour assurer la production d'un compost de très grande qualité, déterminée, par les différentes certifications, en fonction de la teneur en contaminants chimiques, en pathogènes, en matières organiques, etc. Cependant, d'autres éléments importent aux utilisateurs, comme l'absence de corps étrangers et l'homogénéité du produit au fil du temps. Pour ce faire, la sensibilisation des citoyens au tri à la source est requise et l'emploi de sacs de plastique pour la collecte doit être interdit;
- ❖ d'entamer, dans les plus brefs délais, la planification de la mise en marché du compost. Le choix des marchés sur lesquels le compost sera vendu est l'élément clé à déterminer puisqu'il influencera la construction des infrastructures ainsi que toutes les autres décisions reliées à la mise en marché;
- ❖ favoriser l'utilisation du compost pour les besoins des autorités locales (arrondissements et villes liées) ainsi que des services de l'agglomération de Montréal et d'en faire ensuite la vente auprès du grand public, à partir des écocentres ou bien des infrastructures de compostage. La recherche de clients potentiels doit cependant être poursuivie étant donné qu'il est impossible, à ce moment, de savoir si la totalité du compost pourra être distribuée, vendue ou écoulee sur ces deux marchés. Le marché de l'agriculture sur l'île de Montréal doit être exploré puisqu'il pourrait s'avérer intéressant.

L'essai a également exposé les avantages et inconvénients de divers modes de gestion des infrastructures. Advenant le cas où le mode de gestion publique était retenu, il est recommandé d'acquérir de l'expertise en marketing et en vente, en embauchant un spécialiste et en formant les professionnels de l'environnement à la mise en marché d'un produit.

Quant aux citoyens, ils constituent la base de la réussite de la valorisation des matières organiques. L'agglomération de Montréal doit reconnaître leur participation aux collectes des matières organiques. Il est fortement recommandé de poursuivre l'organisation de distributions gratuites de compost chaque année et de permettre les visites des infrastructures de compostage.

Finalement, il est proposé de promouvoir l'utilisation du compost à l'échelle provinciale. Les entrevues réalisées dans le cadre de cet essai avec des utilisateurs potentiels ont révélé la persistance de perceptions négatives à l'égard du compost. Une campagne de promotion provinciale permettra de vaincre ces perceptions et aidera l'ensemble des villes du Québec. Ceci contribuera grandement à l'essor du marché du compost.

RÉFÉRENCES

Gravel, P. (2010). Discussion sur la mise à jour des quantités de matières organiques qui seront traitées par l'agglomération de Montréal. Communication orale. *Entrevue menée par Valérie Matteau avec Pierre Gravel, chef de division à la Gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal*, 16 novembre 2010, Montréal.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2009). *Projet de politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2010-2015*. In Gouvernement du Québec. *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*, [En ligne]. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/presentation.pdf> (Page consultée le 9 septembre 2010).

MDDEP (2002). *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. In Gouvernement du Québec. *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*, [En ligne]. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/politique1998-2008/index.htm> (Page consultée le 9 septembre 2010).

Ville de Montréal (2009). *Portrait 2008 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal*. Montréal, Ville de Montréal, 52 p.